

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :

Membres en exercice: 47

Membres présents: 30

DELIBERATION n° 2024 - 04 - 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération" Séance du 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 11 juillet, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Sonia CHARLOS, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, SIONNEAU, François BLANCHET. PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Denise RENAUD, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Tiphanie JACOMINO, Kathia VIEL, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC Valérie VECCHI.

Pouvoirs: Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Céline DELOMME / Philippe MOREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Jean SOYER / Isabelle TESSIER à François BLANCHET / Muriel HABERT à Stéphane GUIBERT / Denise RENAUD à Nicole BOULINEAU / Sandra DUBOS à Joël GIRAUDEAU / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Christine CRESTOIS à Jean-Pierre STEPHANO / Olivier ROBIC à Vincent PIPAUD.

Thomas PERROCHEAU est désigné secrétaire de séance.

Autorisation de signature du marché n° 2024-38 location de matériel scénique et prestations associées

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr

2 4 HIII 2021

Publié le 2 4 JUIL. 2024

ID: 085-200023778-20240718-DL_2024_04_06-DE

Dans le cadre de la saison culturelle de la salle de spectacles La Balise et des événements organisés par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération (vœux, manifestations diverses, etc.), la Communauté d'Agglomération a recours à des locations de matériel et /ou de prestations techniques son, lumière, vidéo pour la mise en place des événements ainsi qu'à des locations de matériel musical et instruments de musique.

Dans ce cadre, une consultation relative à la « location de matériel scénique et musical et autres prestations extérieures » a été lancée le 3 avril 2024 selon la procédure de l'appel d'offres européen ouvert, allotie de la manière suivante :

Lot	1ère période	Cumul toutes périodes
	Maximum en € HT	Maximum en € HT
Lot 1 : Location de matériel scénique et prestations associées	75 000 € HT	300 000 € HT
Lot 2 : Location de matériel de musique « backline » (hors piano acoustique) et prestations associées	10 000 € HT	40 000 € HT
TOTAL	85 000 € HT	340 000 € HT

Sur le lot n° 1, un seul pli a été déposé avant la date limite de remise des offres fixée au 6 mai 2024 à 15 h 00, par le candidat LR EVENEMENT.

Concernant le lot n° 2, aucun pli n'a été déposé avant la date limite de remise des offres. Par conséquent, par décision n° 2024-283 du 13 juin 2024, le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a déclaré sans suite pour cause d'infructuosité le lot 2 - Location de matériel de musique « backline » et prestations associées. Un marché sans publicité ni mise en concurrence sera conclu pour ce lot infructueux, comme le permet l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 11 juillet 2024, a décidé d'attribuer à l'entreprise LR EVENEMENT l'accord-cadre au vu du rapport d'analyse des offres établi selon les critères de jugement définis à savoir :

- · Valeur technique 60 % dont :
 - Moyens humains et méthodologie 25 %;
 - Moyens matériels et techniques : qualité du parc matériel proposé (équivalence, âge, génération...) 25 % ;
 - Délai de réactivité en cas de dysfonctionnement du matériel 5 % ;
 - Démarche environnementale 5 %;
- Prix 40 % dont :
 - Montant total des Détails Quantitatifs Estimatifs 30 %;
 - Montant total du DQE caché 10 %.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants, Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R. 2124-2 1°, R.2161-2 à R2161-5,

Vu les arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu les crédits inscrits au budget 2024,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication sur le BOAMP, sur le JOUE et sur le profil acheteur le 3 avril 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 6 mai 2024, Vu la décision d'attribution prise par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 11 juillet 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

7 4 JUIL, 2024

ID: 085-200023778-20240718-DL_2024_04_06-DE

Article 1 : PREND ACTE de la décision d'attribution prise par la Commission d'Appel d'Offres du marché n° 2024-38 « Location de matériel scénique et prestations associées » ayant pour seuil maximum 300 000 € HT sur la durée totale de 4 ans, au candidat LR EVENEMENT ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché n° 2024-38 « Location de matériel scénique et prestations associées » avec l'attributaire désigné par la Commission d'Appel d'Offres du 11 juillet 2024, et à prendre tout acte d'exécution de cet accord-cadre.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme.

Givrand, le 23 juillet 2024

Le Président

Thomas PERROCHEAU

Le Secrétaire de séance.

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

2 4 JUIL. 2024 - de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

2 4 JUIL. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 24/07/2024 Reçu en préfecture le 24/07/2024 5 LO

ID: 085-200023778-20240718-DL_2024_04_06-DE